

L'oraison « *Obsecro te Dulcissime Jesu* »

— o —

Nous lisons dans les *Etudes ecclésiastiques* de décembre 1912 :

Au commencement de son pontificat, Pie IX, le 11 décembre 1846, avait attaché une indulgence de trois ans à la récitation par les prêtres, après la sainte messe, de l'oraison *Obsecro te, Dulcissime Jesu*, etc., qui se trouve souvent dans la liste des prières que l'on propose à la dévotion du célébrant. Cette prière offre cela de particulier qu'elle relie le sacrifice sanglant du Calvaire à sa répétition d'une façon réelle, mais non sanglante, sur le saint autel, et demande la rémission des fautes par la Passion du Sauveur et sa Mort qui est son soutien, sa joie, le salut de son âme et la douceur de son cœur. On demandait donc d'accorder à cette prière la rémission de toutes les fautes que la fragilité humaine avait fait commettre dans la célébration du Saint-Sacrifice, comme Léon X l'avait accordée pour le Bréviaire. Pie X soumit cette demande au Saint-Office et, sur un rapport favorable, accorda, le 29 août 1912, que tous les prêtres bien disposés, *rite dispositi*, récitant à genoux, s'ils n'en sont pas empêchés, cette oraison après la célébration de la sainte messe obtiendront la rémission de toutes les fautes que la fragilité humaine leur aurait fait commettre. Il déclare aussi toujours en vigueur l'indulgence de trois ans accordée par Pie IX.

Feu M. l'abbé J.-H. Fréchette

— o —

M. l'abbé Louis-Honoré Fréchette, prêtre depuis à peine trois mois, est décédé le 18 décembre à Moose Jaw, dans le diocèse de Régina, où il était vicaire.

M. l'abbé Fréchette, originaire de Saint-Nicolas, avait fait toutes ses études au collège de Lévis.

Ordonné prêtre dans la chapelle du collège de Lévis, par Sa Grandeur Mgr Bégin, le 1^{er} septembre dernier, M. l'abbé Fréchette était parti un mois plus tard pour aller exercer le ministère dans le diocèse de Régina. Il était vicaire à Moose Jaw depuis six semaines.

M. l'abbé Fréchette, avec une apparence très robuste, avait